

Montréal, le 21 septembre 2017

PRIX LITTÉRAIRE DES COLLÉGIENS 2018 *15^e ÉDITION*

PORTRAIT DE LA DERNIÈRE ÉDITION

Le Prix littéraire des collégiens, comme son nom l'indique, est un prix littéraire décerné par un jury formé d'étudiants provenant des différents collèges et cégeps du Québec. L'an dernier, lors de sa quatorzième édition, près de 800 étudiants issus de 57 établissements collégiaux du Québec ont été rassemblés autour d'une sélection de cinq œuvres de fiction québécoises parues au cours de l'année précédente, œuvres qu'ils ont lues avec attention sous la gouverne de leurs professeurs et dont ils ont discuté les qualités et les mérites avant d'arrêter leur choix. C'est l'écrivain Christian Guay-Poliquin qui a remporté le Prix littéraire des collégiens 2017 pour *Le poids de la neige*, son roman publié à la Peuplade. Soutenu par la Fondation Marc Bourgie, un organisme sans but lucratif voué à l'éducation et aux valeurs humanistes, le Prix littéraire des collégiens est doté d'une bourse de 5 000 \$. Il constitue l'un des prix littéraires les plus importants au pays.

COMITÉ DE COORDINATION

Au moment de la création du Prix littéraire des collégiens, la structure retenue pour la composition de son comité de coordination fut la suivante :

- 1 membre de la Fondation Marc Bourgie
- 1 membre de la direction des études d'un collège ou d'un cégep
- 4 professeurs de français du réseau collégial
- 1 représentant des partenaires du Prix (commanditaires, médias, etc.)

Les membres du comité de coordination fonctionnent en collégialité et acceptent un mandat annuel renouvelable. Le comité peut s'adjoindre les personnes-ressources ou les comités de travail nécessaires à son bon fonctionnement.

Le comité de coordination pour l'édition 2018 est le suivant :

- Fondation Marc Bourgie : Mme Claude Bourgie-Bovet, directrice de la fondation
- direction des études par intérim : M. Charles Duffy, Collège Ahuntsic
- professeurs :
Mme Julie Gagné, Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
M. Bruno Lemieux, Cégep de Sherbrooke
M. Carl Perrault, Collège Jean-de-Brébeuf
M. Daniel Rondeau, Cégep John Abbott
Mme Mélanie Tancrède, Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
- représentante des partenaires : Mme Louise-Maude Rioux Soucy, *Le Devoir*
- personnes-ressources :
Mme Sylvie Bovet, coordonnatrice
M. Pierre Mackay, éditeur web et médias sociaux

COMMANDITAIRES ET PARTENAIRES

Les activités du Prix littéraire des collégiens sont soutenues par des commanditaires et par des partenaires qui ont à cœur la qualité et la diversité de la formation culturelle et littéraire des jeunes collégiens québécois :

- les commanditaires de l'édition 2018 du Prix sont :
 - la Fondation Marc Bourgie;
 - RBC Fondation;
 - Québecor;
- les partenaires de l'édition 2018 du Prix sont :
 - les collèges et cégeps participants;
 - le journal *Le Devoir*;
 - le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ);
 - la Fédération des cégeps;
 - le Festival international de la littérature (FIL);
 - le magazine *Nuit blanche*.

CARACTÉRISTIQUES DU PRIX

Les caractéristiques du Prix littéraire des collégiens sont les suivantes :

- Promouvoir la littérature québécoise actuelle auprès des étudiants des collèges et des cégeps en encourageant l'exercice du jugement critique à travers la lecture.
- Récompenser une œuvre originale écrite en français par un auteur ayant la citoyenneté canadienne. Seules peuvent être retenues les œuvres narratives de fiction (romans, récits, recueils de nouvelles) écrites en français par un auteur ayant la citoyenneté canadienne et publiées par un éditeur professionnel francophone. Le Prix est assorti d'une bourse de 5 000 \$ remise à l'auteur lors d'une cérémonie.
- Reconnaître la qualité et la pertinence d'une œuvre dont l'autonomie narrative est claire. Pour l'édition 2018, les œuvres admissibles devront avoir été publiées entre le 1^{er} octobre 2016 et le 30 septembre 2017.

SÉLECTION DES ŒUVRES

La sélection des œuvres soumises aux collégiens est faite par un comité de cinq personnes. Pour l'édition 2018, ce comité est formé de Louise-Maude Rioux Soucy, directrice adjointe de l'information et responsable du cahier Culture du *Devoir*, d'un professeur-chercheur associé au CRILCQ, de deux journalistes des pages littéraires du *Devoir* et d'un critique littéraire du magazine *Nuit blanche*. Ce comité peut s'adjoindre une ou deux autres personnes s'il le juge souhaitable. La sélection s'effectue au cours du mois d'octobre sous la direction de Louise-Maude Rioux Soucy.

Lors de leur rencontre, les membres du comité confrontent leurs préférences en un débat convivial, chacun ayant dressé sa propre liste des meilleures œuvres de l'année. Après discussion, ils procèdent par élimination de façon à parvenir à un accord.

Les titres des cinq œuvres ainsi choisies seront dévoilés le 10 novembre 2017, lors du lancement de la 15^e édition du Prix littéraire des collégiens.

PARTICIPATION DES COLLÈGES ET DES CÉGEPS

Pour participer au Prix littéraire des collégiens, les établissements collégiaux doivent remplir une fiche d'inscription (fiche jointe au présent document) et acquitter des frais de participation de 250 \$. Une fois l'inscription faite, le comité de coordination fournit des affiches afin de promouvoir l'activité auprès des étudiants. Par la suite, après le dévoilement des titres en novembre, des exemplaires des œuvres en lice sont distribués dans les collèges et cégeps participants afin de permettre la tenue de l'activité.

Le comité offre aussi son soutien aux établissements participants à travers un site Web régulièrement mis à jour, lequel héberge une *Trousse d'animation de lecture et de soutien pédagogique* pour les enseignants. Le comité de coordination se charge en outre de l'organisation des délibérations nationales et il assume les frais d'hébergement de cet événement ayant lieu à Québec. De leur côté, les collèges et les cégeps doivent assurer un soutien logistique et financier au professeur responsable de l'activité et aux étudiants qui y participent (par exemple : mise à disposition d'un local pour les rencontres littéraires et contribution au paiement des frais reliés à l'activité) et défrayer les coûts du transport aux délibérations de Québec.

NOTE IMPORTANTE AU SUJET DU PARTAGE DES LIVRES

Pour assurer le bon fonctionnement des activités de lecture, le comité du Prix fournit à chaque établissement un nombre suffisant de livres. Celui-ci est établi en fonction du nombre moyen d'étudiantes et d'étudiants ayant constitué chaque groupe de lecture au cours des trois années précédentes, et ce, dans un souci de partage équitable entre les différents établissements.

Le comité du Prix ayant à cœur la participation du plus grand nombre de lectrices et de lecteurs, il nous semble important de rappeler de ne pas limiter le nombre de participants d'un cercle de lecture au nombre de séries de cinq livres fournies. L'une des principales valeurs du Prix littéraire des collégiens est celle du partage, partage des idées et des points de vue, partage humain nourri du plaisir commun de lire et de découvrir la littérature actuelle. Dans cette perspective, **le partage des livres favorise le partage des idées : une série de cinq œuvres peut très facilement permettre à deux ou trois personnes de participer au Prix.** Pour en savoir davantage à ce sujet, nous vous invitons à lire la rubrique « La lecture au quotidien » dans *La Trousse d'animation de lecture et de soutien pédagogique* (http://www.prixlitterairedescollegiens.ca/IMG/pdf/trousse_animation_lecture_2010.pdf).

PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS

Le Prix est décerné par un jury formé d'étudiants des collèges et des cégeps, accompagnés dans leur démarche par un professeur de français. Ainsi, les étudiants qui participent au projet s'engagent à lire les cinq œuvres sélectionnées et à prendre part aux discussions littéraires du groupe duquel ils font partie. De plus, ces étudiants devront prendre part au vote national visant à faire ressortir le titre le plus méritant. Ainsi ils devront voter individuellement pour trois des cinq titres, établissant ainsi une première sélection locale, et prendre part à l'élection du délégué de leur groupe qui défendra leur sélection lors des délibérations nationales (voir ci-après la rubrique « Mode d'attribution du prix » pour plus de détails).

Chaque établissement détermine le cadre de l'activité et la composition de son jury étudiant. Ainsi l'activité peut être intégrée ou non à un cours d'un programme offrant une formation littéraire (Arts, lettres et communication, Sciences, lettres et arts ou Histoire et civilisation) ou à un cours de la formation générale (le cours « propre au programme » par exemple, ou encore le cours 601-103). Cette activité peut aussi se faire hors cursus, dans le cadre d'un cercle de lecture composé d'étudiants d'un ou de plusieurs programmes.

Par ailleurs, dans tous les établissements participants, tous les étudiants qui auront pris part au jury et qui se seront rendus au bout du processus de lecture critique seront admissibles à un concours de critique littéraire, au terme duquel ils pourraient voir leur texte publié dans *Le Devoir*. Ils seront aussi admissibles au tirage de plusieurs prix de participation de grande valeur, dont des abonnements à la version numérique du journal *Le Devoir*, des abonnements annuels au magazine *Nuit blanche*, trois collections réunissant les œuvres des lauréats des éditions précédentes, des bourses d'études offertes par la Fondation Marc Bourgie et une participation avec accès privilégié au Festival international de la littérature (FIL) à Montréal.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Chaque établissement étant libre de déterminer la composition de son jury étudiant, il en va forcément de même en ce qui concerne la démarche pédagogique envisagée : discussion libre, présentations orales, rédaction, évaluée ou non, de fiches de lecture, de recensions, de critiques élaborées, de dissertations, d'essais ou de textes de fiction inspirés des œuvres en lice, etc.

Toutefois, les responsables de l'activité devront s'assurer que les œuvres retenues auront fait l'objet d'une lecture attentive et critique de même que d'échanges et de débats, afin que les membres du jury soient en mesure d'effectuer un choix éclairé au moment de désigner le lauréat du Prix.

MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX

Les étudiants des collèges et des cégeps participants constituent le jury du Prix et sont appelés à en désigner le lauréat. À cet égard, le Prix sera décerné à l'œuvre qui aura recueilli le plus fort assentiment selon un mode de scrutin mixte qui reconnaît, d'une part, les votes de tous les jurés et, d'autre part, les votes des délégués de chacun des établissements, ces derniers étant élus par leurs pairs afin d'agir à titre de porte-parole de leur groupe lors des délibérations nationales. Ce processus se déroule en deux étapes :

- Première étape : les délibérations locales

Les délibérations locales ont lieu dans tous les établissements. À cette occasion, les étudiants discutent des cinq œuvres qu'ils ont lues et chacun indique par vote secret ses premier, deuxième et troisième choix ; ils élisent aussi un de leurs pairs comme porte-parole de leur groupe aux délibérations nationales. Les résultats du vote national (soit la somme de tous les votes locaux) déterminent les trois titres qui seront soumis aux délégués qui se rendront à Québec.

- Seconde étape : les délibérations nationales

En avril, les délégués étudiants se retrouvent dans la capitale afin de discuter des trois œuvres qui se sont qualifiées au premier tour de vote. Lors de ces délibérations, les délégués doivent prendre part au débat en ayant à l'esprit les discussions, les arguments et les choix du groupe dont ils sont les porte-parole. Au terme de ce processus délibérant, un vote est tenu et c'est l'auteur de l'œuvre qui obtient la majorité absolue des voix qui est alors proclamé lauréat du Prix littéraire des collégiens.

REMISE DU PRIX

Le Prix littéraire des collégiens est remis au printemps lors d'une cérémonie qui privilégie la célébration de la littérature et de la créativité des étudiants ayant participé à son processus d'attribution.

ÉCHÉANCIER

- **Octobre** Date limite d'inscription : le lundi 23 octobre 2017.
- **Novembre** Dévoilement des cinq titres en lice : le vendredi 10 novembre 2017.
- **Janvier** Début des activités de lecture dans les collèges et les cégeps.
- **Mars** Rencontres causeries avec les auteurs à Montréal et à Québec.
- **Mars-Avril** Délibérations locales, élection des représentants et scrutin général.
- **Avril** Délibérations nationales le jeudi 12 avril et cérémonie de remise du Prix le vendredi 13 avril 2018 au Salon international du livre de Québec.

INFORMATIONS

Pour toute information supplémentaire, vous êtes invité/e à visiter notre site Internet (www.prixlitterairedescollegiens.ca) ou à adresser votre demande à l'un ou l'autre des membres du comité de coordination selon la nature des renseignements que vous désirez obtenir.

Informations générales :

Mme Claude Bourgie-Bovet ou Mme Sylvie Bovet
C.P. 306, succursale Westmount
Westmount (Québec) H3Z 2T5
Tél. : 514-704-0277
Adresses électroniques : cbourgie@prixlitterairedescollegiens.ca
sbovet@prixlitterairedescollegiens.ca

Informations administratives :

Monsieur Charles Duffy, directeur des études par intérim
Collège Ahuntsic
9155, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Y8
Tél. : 514-389-5921
Adresse électronique : charles.duffy@collegeahuntsic.qc.ca

Informations pédagogiques :

M. Bruno Lemieux
Cégep de Sherbrooke
475, rue du Cégep
Sherbrooke (Québec) J1E 4K1
Tél. : 819-564-6350, poste 4562
Adresse électronique : bruno.lemieux@cegepsherbrooke.qc.ca